

États-Unis a malheureusement conduit à la dépendance et à la soumission politiques. Permettez-moi de donner quelques exemples. D'abord, le réseau de missiles anti-missiles. Le 19 mars dernier, comme on peut le lire à la page 6853 du *hansard*, le premier ministre a déclaré:

Si, une fois bien renseignés, nous avons lieu de conclure que le système ABM est une escalade, de nature à engendrer de plus grands risques pour l'humanité, nous le réprouverons. Nous dirons aux États-Unis que nous le désapprouvons. Si, d'autre part, nous sommes persuadés qu'il s'agit d'une initiative nécessaire, bien que regrettable, de la part des États-Unis, il nous faudra décider s'il y a lieu de participer ou non à son fonctionnement.

● (3.40 p.m.)

Le système ABM a fait l'objet d'un débat orageux au Congrès. L'affaire a été finalement adoptée au Sénat avec une majorité d'une voix seulement et la loi a été décrétée par le président des États-Unis. Néanmoins, durant ce débat, le premier ministre est demeuré silencieux. Étant donné que deux de ces bases seront à proximité de la frontière canadienne, la vie de citoyens canadiens pourrait être en danger. L'escalade de la course aux armes atomiques pourrait compromettre la survie de l'homme. Cependant, le premier ministre demeure silencieux. Il est bel et bon que le premier ministre parle aujourd'hui en termes enthousiastes de la survie de l'humanité. Mais il aurait fallu parler quand toute la question du système ABM était en discussion. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit que la désapprobation du gouvernement le ferait condamner et que le gouvernement des États-Unis en serait informé. Qu'a fait le gouvernement? L'a-t-il condamné? L'a-t-il approuvé ou son silence est-il un consentement?

Un autre exemple découle directement du système ABM, celui des essais nucléaires à Amchitak, dans les Aléoutiennes. On a annoncé ces essais il y a plusieurs mois, mais le gouvernement n'a envoyé une note à Washington que le 19 septembre. En outre le message était écrit en des termes tellement mielleux qu'il n'a pas dû attirer l'attention de personne.

On prévoit deux nouveaux essais d'une bien plus grande ampleur. Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre à cet égard? Je signale au premier ministre qu'après toutes ses belles paroles d'aujourd'hui et l'espoir qu'il a exprimé de voir abolir les armements nucléaires, il se doit de dire à la Chambre, au pays et aux États-Unis quelle position nous allons prendre vis-à-vis des deux autres essais d'une puissance accrue qui vont avoir lieu à Amchitka, ceci avant que les installations soient en place et que les préparatifs aient seulement commencé.

Un autre exemple de notre docilité en matière de politique internationale tient à la question de notre souveraineté sur les eaux de l'Arctique. La découverte de vastes réservoirs de pétrole dans la région implique que cela va maintenant être la foire d'empoigne et que des pays qui ne voyaient là que des milliers d'arpents de neige et de glace commenceront à s'y intéresser. Le Canada risque de perdre sa souveraineté et son droit de propriété sur ces eaux par défaut et parce qu'il n'aura pas affirmé ses droits fondamentaux. On ne peut avoir aucun doute sur nos droits.

M. Ivan Head, un des conseillers du premier ministre, écrivait, il y a quelques années, au sujet des eaux de l'Arctique:

... Entourées de tous côtés par le territoire canadien, elles possèdent le caractère des eaux canadiennes.

Maxwell Cohen, doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, signale qu'en se fondant sur la décision rendue en 1951 par la Cour internationale de Justice dans le cas des pêches de Norvège, le Canada peut, à juste titre, réclamer les eaux de l'Arctique comme eaux intérieures, mais assujetties aux droits de navigation pacifique d'une partie de la haute mer jusqu'à l'autre. M. Cohen signale de plus que depuis 1958 le monde a généralement reconnu à un État côtier la juridiction exclusive sur la plateforme continentale qui s'étend au large...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Qu'il poursuive.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de son amabilité et je n'abuserai pas beaucoup plus longtemps de la patience des députés. J'ai presque terminé. Le doyen Cohen faisait observer que depuis 1958 presque tous les pays reconnaissent le droit à un État donnant sur la mer d'exercer une juridiction exclusive sur le plateau continental qui s'étend à environ 600 pieds de la terre ferme.

Les Canadiens n'ont aucunement l'intention de refuser le passage dans les eaux de l'Arctique à des fins pacifiques. Toutefois, tout accident survenant aux pétroliers qui traversent ces eaux pourrait causer de sérieux problèmes de pollution. Si nous devons en subir les conséquences, nous avons certainement le droit d'exercer le contrôle qui s'impose sur ces eaux. Il faudrait donc que le Canada fasse valoir sa souveraineté, car on pourrait considérer son silence comme de l'indifférence.

Le premier ministre a dit cet après-midi qu'un projet de loi sur la pollution des eaux de l'Arctique serait présenté. Quand nous